

## AVIS PUBLIC

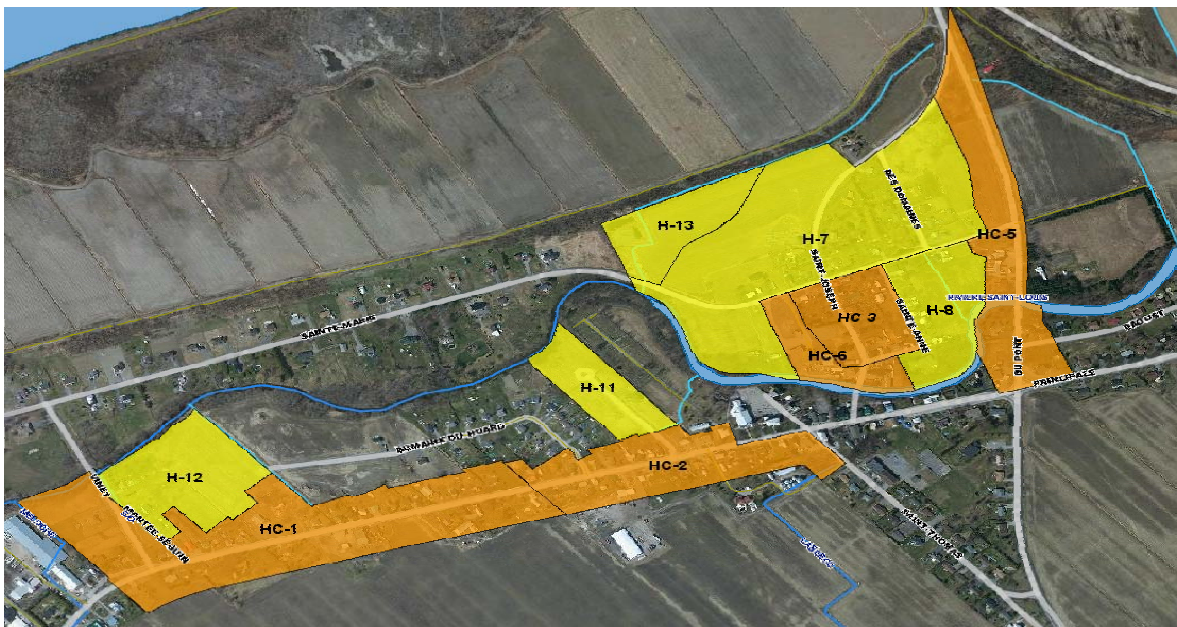
### ***Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 15-114 modifiant le règlement de zonage numéro 03-49 afin d'intégrer le concept de projet intégré***

**AVIS PUBLIC** est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2015, le Conseil a adopté par voie de résolution le premier projet de règlement numéro 15-114 modifiant le règlement de zonage numéro 03-49.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle Éveline-Meloche de l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 17 novembre 2015 à 17 h 30. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

***Illustration des zones de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague où un usage du groupe habitation II, III et IV est autorisé.***



***Zones où un projet résidentiel d'ensemble pourra être réalisé.  
Règlement 15-114 / Echelle 1:7383 / Date : 7 octobre 2015 / No. de plan : 1***

L'objet de cette assemblée est de présenter le premier projet de règlement mentionné en rubrique visant à intégrer les dispositions relatives à un projet résidentiel intégré au règlement de zonage numéro 03-49. Un projet résidentiel d'ensemble sera autorisé dans toutes les zones du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague où un usage du groupe Habitation II, III et IV est autorisé.

Que le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce premier projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à midi le vendredi.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 4<sup>e</sup> jour de novembre 2015.

Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière